Quarante-troisième année. — N° 359 (EDITION DU SOIR) DIMANCHE 25 DÉCEMBRE 1898.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 16, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lemoine, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

L'AFFAIRE MARIUS TOURNADRE

devant le Tribunal correctionnel de Lille

UN NOUVEL INCIDENT FRANCO-SIAMOIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 24 décembre 1898

Présidence de M. Martin, Vice-Président

L'AFFAIRE MARIUS TOURNADRE

L'affaire a été appelée la dernière du rôle; il est trois heures moins dix.

Marius Tournadre, frisant sa moustache, en pardessus gris, pantalon noir; un gros paquet de journaux sortant de ses poches, vient s'asseoir sur le banc des prévenus libres. Il s'accoude contre la barre des avocats.

Me Rajat s'assied derrière lui. C'est lui, en effet, qui doit plaider pour le prévenu. Voilà l'avocat clérical défenseur attitré de l'Eglise qui, d'après *le Réveil d'Anor*, devait assister Marius; où est donc l'alliance de la marmite et du goupillon?

LA SALLE

Le Tribunal, comme d'habitude, est présidé par M. Martin, vice-président, assisté de MM. Prudhomme et Labbe, juges; M. Hirsch occupe le siège du ministère public.

Cette affaire provoque une extrême curiosité de la part du public qui est nombreux, et quand l'huissier l'appelle un vif mouvement de sensation se produit.

Plusieurs magistrats sont venus écouter les débats. MM. Lemaire et Brosson, juges d'instruction; M. Lembert de Beaulieu, juge suppléant, sont venus s'asseoir sur les bancs en réserve, derrière le Tribunal; ils ne sont pas revêtus de leur robe.

M. Couturier, procureur de la République, est arrivé également, presque au début de l'affaire, ainsi que M. du Bousquet de Florian, substitut, et M. Boudry, juge-suppléant.

Beaucoup d'avocats en robe sont dans l'enceinte réservée et suivent attentivement les débats.

Aussitôt après avoir appelé le prévenu, l'huissier appelle les témoins.

LES TÉMOINS

Le parquet a fait citer sept témoins à charge. Ce sont : Louise Hempis, 12 ans, fileuse, rue de Tourcoing, à Roubaix, la victime d'après l'accusation; c'est une petite fille assez chétive qui porte à peine cet âge; Polmay, 20 ans, débardeur, rue Solférino, à Roubaix;

Pierre Reynart, 15 ans, teinturier, 13, rue de Guise, à Roubaix; Alphonse Defrenne, 16 ans, teinturier à Roubaix; Sidonie Caby, femme Lamartinière, 40 ans, marchande d'étoffes, 61, rue Cavier, à Tourcoing; le brigadier de police Delperte, de Tourcoing; enfin M. Larché, commissaire de police à Roubaix.

M. Desprez a été assigné comme témoin à décharge par Marius Tournadre; il s'est excusé par une lettre, au Tribunal, de ne pouvoir venir.

Peu de témoins sont présents dans la salle; ils sont sans doute au cabaret d'en face, car le brigadier et le commissaire de police les ont vus dans le Palais : on envoie immédiatement à leur recherche.

Cinq minutes se passent dans le plus profond silence. Enfin tout s'arrange : ils accourent et on entend de suite les dépositions.

LA FILLETTE. — UN INCIDENT

M. le Président interroge aussitôt la jeune Louise Hempis, âgée de 13 ans, sur son absence.

D. Où étiez vous ? — R. Au cabaret.

D. Avec qui ? — R. Avec mon papa.

D. — Depuis longtemps ? — R. Oui assez...

D. — (montrant Tournadre). Est-ce que ce monsieur est allé avec vous ?

M. Marius Tournadre proteste, il n'est pas sorti de l'audience.

Tout s'explique : il y aurait, paraît-il, un autre Monsieur, qui aurait payé à boire.

Qu'on cherche cet homme ! dit M. le Président..... le trouvera-t-on ?

La suite de l'audience nous le dira.

M. Martin fait alors approcher la fillette de la table du tribunal, et lui dit de faire sa déposition.

Celle-ci raconte, d'une voix claire, et sans hésitation, les violences dont elle aurait été victime. Elle était près de la gare où elle attendait sa mère qu'elle croyait partie à Lille.

D. Est-ce que vous allez souvent à la gare chercher votre mère ? — R. Non.

La fillette continue : Il était six heures et demie environ, et Marius Tournadre l'accosta, lui disant de prendre garde à un camion, parce qu'elle pourrait se faire mal.

Ayant lié conversation avec elle, il lui demanda si elle voulait du chocolat. Non, merci, répondit-elle. Malgré cela, il lui donna deux sous, et tira une tablette dans le distributeur automatique.

Elle raconte alors ce que nous avons déjà raconté, dans nos faits divers.

« Quel âge as-tu ? lui demanda le prévenu. — J'ai treize ans... — Très bien, continua-t-il : si tu as treize ans, je t'aime bien, et, si tu n'avais pas treize ans, je ne t'aimerais pas ».

Il lui offrit alors de venir avec lui, car il avait perdu un enfant de son âge, et il lui donnerait ses robes.

Il l'emmena ainsi, dans les rues voisines, la tenant par la main, et, dans une rue écartée, où il n'y avait pas de maison, dans un champ, il se livra sur elle à des actes indécents sur lesquels on comprendra notre réserve.

Ceci se passa à plusieurs reprises, dans la rue, dans un couloir.

Je pleurais, ajoute l'enfant, et je voulais m'en aller, mais il me tenait par la main et ne voulait pas me lâcher.

A la fin, il m'a quitté la main, mais il me retenait par ma capote.

LES TÉMOINS DE LA SCÈNE

Polemay, 20 ans, débardeur, est un de ceux qui sont arrivés au secours de la fillette.

Je descendais la rue de Rome, dit-il, revenant de mon travail, quand je vis, près de la rue de Mouvaux, un individu qui donnait la main à une fillette et se penchait vers elle.

Je fis part de mes soupçons à Decouver, qui était avec moi. Et, rencontrant Reynart, nous le prîmes avec nous.

Tournadre était dans une nouvelle rue sans habitations et sans bec de gaz.

Il a vu le prévenu se pencher vers l'enfant : celle-ci essayait de se sauver en pleurant. Ils accoururent aussitôt vers lui, en lui disant : Qu'est-ce que vous faites ?

Il leva sa canne, et trois trois s'emparèrent de lui pour le conduire au poste du Blanc-Seau.

M. le Président. — Et, en route, qu'est-ce qu'il vous a dit. — R. C'est une plaisanterie ! Buvons et on s'arrangera.

D. Lui avez-vous demandé de l'argent ? — R. Non.

Marius Tournadre demande à poser une question. Il le fait avec une voix traînante, nasillarde, et toujours avec nombre de formules de politesse.

D. Est-ce que, quand les jeunes gens m'ont abordé, ils ne m'ont pas dit : C'est une jeune fille de notre famille que tu viens de violenter.

Le témoin. — Non ce n'est pas vrai.

Au tour de Pierre Reynard, de raconter les mêmes faits. Lui aussi affirme énergiquement avoir vu les gestes indécents de Tournadre; lui aussi déclare que, dans le cours de la route, pour aller au poste, Tournadre leur a dit : « C'est une rigolade; (sic) prenons un bock ou s'arrangera... » Et ils ont répondu : « Nous n'avons pas besoin de votre bock. »

Le troisième compagnon arrive ; c'est Alphonse Decouver, qui, ainsi que ses camarades Renard et Polemay, a surveillé les agissements de Marius, agissements qui lui paraissaient louches ; il affirme aussi avoir été témoin des gestes et les détails qu'il donne sur ces gestes ne laissent pas de doute sur leur indécence.

Le prévenu. — Comment le témoin a-t-il pu voir, au-dessus de la palissade, qui est haut de deux mètres.

R. Je me suis clancé... et le témoin fait un geste caractéristique en levant les deux mains en l'air. C'est un grand et fort gaillard qui, certainement, est bien capable de cet exercice gymnastique.

Voici un témoin beaucoup plus intéressant, car ce n'est plus un de ceux qui l'ont arrêté; c'est une brave femme, Mme Lamartinière, qui, elle, ne peut, à aucun titre, être suspectée.

— Il y a eu, vendredi huit jours, dit-elle, une voisine m'a fait remarquer les vilaines manières que faisait monsieur avec la fillette...

Et, sur l'invitation de M. le Président, elle s'explique sur les actes dont elle a été témoin, et ces explications, très nettes, ne laissent aucun doute sur la culpabilité du prévenu.

D. Était-ce avant l'arrivée des jeunes gens. — R. Oui.

D. Eh bien allez vous asseoir.

Nous donnerons, dans notre édition de demain, la suite de ces dépositions ainsi que les longues explications de Marius de Marius Tournadre, le réquisitoire de M. Hirsch et la plaidoirie de Me Rajat.

LE JUGEMENT

A cinq heures moins un quart, après quelques minutes de délibération, le Tribunal a rendu le jugement suivant :

« Attendu qu'il résulte, des débats, la preuve que Marius Tournadre a, le 16 décembre 1898, à Roubaix, commis un outrage public à la pudeur en se livrant à des actes obscènes dans un lieu inaccessible aux regards du public sur la personne de la jeune Louise Hempis.

» Qu'il y a donc lieu de faire application de l'article 330 du code pénal ;

« Le Tribunal le condamne à QUATRE MOIS de prison et 25 francs d'amende ».

Vous pouvez vous retirer, dit le Président, et la séance est levée.

Le public s'écoule dans les couloirs; on se masse autour de la porte des Pas-Perdus, mais, par crainte d'une manifestation, M. Gruart, l'appariteur, fait circuler la foule qui s'écoule dans la rue.

Pendant ce temps, Marius Tournadre reste dans la salle à causer avec son avocat.

Sur la petite place, quelques groupes causent avec animation. Mais l'attente a été vaine, Tournadre s'est éclipsé par une petite porte de derrière.

NOUVEL INCIDENT FRANCO-SIAMOIS

Paris, 24 décembre. — On mande de Singapour au *New-York Herald* :

« Le commissaire français de la province de Luang-Prabang, ayant donné l'ordre à une force armée siamoise d'évacuer le territoire compris dans la zone de 25 kilomètres, fixée par le traité de 1893, les Siamois refusèrent et tirèrent sur le commissaire français et sur son escorte qui était désarmée. Ceux-ci prirent la fuite.

» Ces nouvelles ont été reçues par le ministère des affaires étrangères et par deux délégations de Bangkok. »

SIX CONDAMNATIONS A MORT

Constantine, 24 décembre. — Après trois jours de débats, la cour d'assises a terminé l'affaire dans laquelle quarante indigènes étaient inculpés d'avoir, le 22 mars dernier, attaqué d'autres indigènes du douar de Melarfa pour enlever leurs troupeaux.

Ayant été tout d'abord repoussés, ils revinrent à la charge dans la nuit du 23, cernèrent la ferme où étaient les troupeaux, enlevèrent deux cents moutons, cent chèvres, tuèrent un gardien et en blessèrent grièvement trois autres.

Sur quarante inculpés, un seul a été acquitté, trente-trois sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité, et six à la peine de mort.

UN HORRIBLE ASSASSINAT A LYON

Lyon, 24 décembre. — Un horrible crime a été commis, au numéro 14 du chemin de la Villette, à Lyon.

A cette adresse habitait, depuis quatre ou cinq ans, une femme Fouchérand, tenancière d'un petit débit de boissons fréquenté par de nombreux ouvriers du quartier et aussi par des rôdeurs. Elle était connue, à la Villette, sous le surnom de la « Petite Vieille ».

Hier matin, vers six heures, des voisins allèrent frapper à la porte du café pour s'y faire servir des consommations. Ne recevant pas de réponse, ils s'en furent prévenir la police. Deux agents vinrent aussitôt, et, après avoir frappé inutilement, firent sauter la porte d'entrée. Alors, un affreux spectacle s'offrit à leurs yeux.

A gauche de la porte, entre les deux seules tables qui garnissent l'estaminet, gisait le corps de la femme Fouchérand. Le malheureux avait le crâne complètement fracassé et presque réduit en bouillie. Une mare de sang s'était écoulée lentement autour d'elle.

Sur une table se trouvait une bouteille vide ensanglantée. C'était l'arme qui avait servi à tuer la « Petite Vieille ».

M. Gratta, commissaire de police, fut immédiatement prévenir la Sûreté et le Parquet, et bientôt MM. Benoist, juge d'instruction ; Bouillé, procureur de la République, et Lacassagne, médecin légiste, commencèrent leur enquête.

Il en résulte que la femme Fouchérand a été frappée au moment où elle sortait de sa chambre à coucher. Etourdie, elle a fait quelques pas et est venue tomber entre les deux tables du café.

Leur assassinat accompli, les coupables ont fouillé tous les meubles et mis toutes les chambres au pillage. On ne sait quelle somme ils ont emportée, mais la victime passait pour avoir quelque aisance, et les misérables ont dû trouver en outre la recette de la journée, car l'établissement était bien achalandé.

Un voisin a vu sortir de l'établissement, vers deux heures du matin, une bande de six individus ; mais les recherches faites jusqu'ici pour découvrir les assassins n'ont abouti à aucun résultat. La police cependant croit être sur leurs traces.

INCENDIE D'UN HOTEL A GENÈVE

Genève, 24 décembre. — Un violent incendie a éclaté, vers cinq heures du matin, au Grand Hôtel Bristol, situé rue du Mont-Blanc, un des plus beaux quartiers de la ville.

L'incendie, activé par un violent vent du Nord très froid, qui rendait très dangereux le travail sur les toits couverts de glace, aurait pu avoir les conséquences les plus funestes sans l'énergique activité des pompiers.

Tout le personnel de l'hôtel, logé dans les combles ou le feu avait éclaté, dut s'enfuir à peine vêtu. Ces malheureuses gens ont perdu tout ce qu'ils avaient.

Aux étages inférieurs une véritable panique se produisait parmi les voyageurs et plusieurs s'enfuyaient affolés et très sommairement vêtus. Cependant le premier moment de frayeur passé, le danger n'étant pas immédiat, tous purent faire leur malle et emporter ce qui leur appartenait.

A la suite de cet accident, l'hôtel a dû être entièrement évacué.

Les dégâts, difficiles à évaluer dès la première heure, sont considérables. On attribue le sinistre à la défectuosité d'une cheminée. L'immeuble appartenait à M. Maurice Dreyfus, de Paris.

La France et l'Angleterre

Les relations entre les deux pays. — L'incident de Fashoda

Londres, 24 décembre. — La *Saturday Review*, dans un article concernant les relations entre l'Angleterre et la France, dit que l'incident de Fashoda a eu pour résultat d'ouvrir les yeux au monde.

Presque seul de tous les hommes d'Etat anglais, lord Salisbury est resté calme, au milieu de toute la chaleur des débats. Il a, de ce fait, remporté une grande victoire morale pour son pays. Ce fait est reconnu par l'Europe et, à l'avenir, sera reconnu par la France.

L'incident est au fond une démonstration du désir des hommes d'Etat anglais de rester en paix avec leurs voisins, non par crainte de la guerre mais pour le maintien d'bonnes relations. Il constitue une réponse de l'Angleterre au rescrit du tzar.

DON CARLOS ET L'ANGLETERRE

Les subsides du prétendant. — L'or anglais Les Baléares et les Canaries

Madrid, 24 décembre. — En dépit d'une dépêche de source anglaise expédiée de Madrid, on est absolument certain dans les sphères gouvernementales que don Carlos aurait reçu de très fortes subventions de Londres.

Le prétendant aurait pris l'engagement formel de céder à l'Angleterre sur l'une des Baléares aux Canaries les terrains nécessaires à la création de dépôts de charbons.

Les divers cabinets européens sont du reste au courant de cette affaire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 24 décembre 1898

SÉANCE DU MATIN

Les taxes de remplacement

La séance est ouverte à neuf heures dix, sous la présidence de M. Deschanel, il y a cinquante députés en séance.

On reprend le projet relatif aux taxes de remplacement.

Le rapporteur dit à la Chambre que l'accord s'est établi entre le gouvernement et la commission, et il demande l'urgence; naturellement, tous les députés parisiens présents, ont des observations à placer et, chacun à leur tour, ils exposent leur manière de voir sur ce projet.

Enfin l'urgence est votée, malgré qu'il n'y ait que 50 députés, par 285 voix contre 248, et la discussion des articles est renvoyé, à cet après-midi à 2 heures.

SÉNAT

Séance du samedi 24 décembre

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif aux chemins de fer d'Indo-Chine.

M. Doumer arrive au banc des ministres.

M. Franck-Chauveau, rapporteur, a la parole.

Chemin de fer Lighy

M. Lighy évalue le [illegible] à 2.400.000 francs contre 2.470.000 en 1897.

(La séance continue.)

SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 24 décembre.

Les affaires ont encore été très calmes cette semaine, en fabrique; toutefois on constate un peu plus de fermeté dans les prix du tissu.

Dans le commerce des laines, les cours du terme ont progressé d'environ dix centimes cette semaine et les transactions ont dénoté assez d'activité.

Dernières nouvelles régionales

Les votes de nos députés. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur le projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à appliquer le tarif minimum aux produits italiens. La Chambre a adopté par 337 voix contre 24.

Ont voté pour : MM. Barrois, Bersez, Boisselle, Delelve, Evrard-Elloy, Godin, Guillemin, Lepez, Loyer, de Montalembert, Mouquerie-Lesieur, Petit, Plichon, Rogez et Wedmatez.

N'est abstenu : M. Fabre-Lemire.

Absents par congé : MM. Cochin, Defontaine, Delattre, des Rotours.

Bourse de Paris du 24 décembre

Cours précéd.	Tendance : calme	Ouverture	2 h. 25	Clôture
101 77	3 0/0	101 82	101 80	101 92
101 55	3 0/0 Amortissable	..	..	101 45
105 30	3 1/2 0/0	105 32	105 32	105 45
38 40	Banque de France	38 40	38 40	38 40
959	Banque de Paris	958	959	959
785	Comptoir National	..	587	587
..	Crédit Foncier	..	730	731
862	Crédit Lyonnais	863	862	863
..	Société Générale	..	..	950
4900	Lyon	..	1273	1285
1141	Mali	..	..	1150
2100	Nord	..	..	2110
1875	Orléans	..	..	1875
1275	Ouest	..	..	1275
618	Rio-Tinto	616	617	620
3610	Suez	3610	3605	3615
495	Dynamite	..	..	498
95 72	Italien	95 75	95 90	95 15
..	Russe Consolidés 4 0/0	..	..	101 85
95 90	— 3 0/0 or 1891	..	95 80	95 45
..	— 4 0/0 1894	..	..	..
94 90	— 3 1/2 0/0 1894	..	95 80	95 05
..	Banque Impériale	..	516	517
125	Andalous	..	125	125
787	Rio-Tinto	788	788	788
46	Lombards	..	..	..
685	Méridionaux	..	..	687
87 50	Nord Espagne	88	86 50	87
467	Saragosse	467	467	467
45 90	4 0/0 Extérieure Espagne	45 90	45 90	45 95
24 15	3 0/0 Portugais	24 20	24 20	24 25
..	5 0/0 Hongrois or	..	..	..
..	4 0/0 Turc ... série B	..	..	..
26 87	— ... série C	26 85	26 85	26 90
22 82	— ... série D	22 75	22 75	22 80
109 25	Chemins ottomans	109	109 50	109 25
551	Banque Ottomane	553	553	551
..	Tabacs Ottomans	250	260	270
..	Rand	..	..	..
..	Alpines	..	..	..
81 50	BS Af. Chartered	81	83	81
41	Buffelsdoorn Estate	41 50	41 50	41 50
125 50	Copper Copper	122	122	121 50
68	Champ d'Or	68 50	..	69
432 50	Consolidated Goldfields	431 50	432 50	432 50
677 50	De Beers	675	678	678
632 50	Ferreira Gold	..	630	631
200	Geldenhuis Estate	201 50	203	203
45	Henrichen	45 50	45 50	46
99 50	Langlaagte Estate	99	..	99
..	Mines d'Or (Comp. Franç.)	..	..	..
50	Mozambique (Comp. des)	50	50	50
48 25	Mossamedes (Comp. des)	775	775	775
53 25	Randfontein Estate	..	53 25	53
776	Rio-Tinto	779	779	785
230	Robinson Gold	230	230 50	231
130 50	Simmer et Jack	130	130 50	130 50
36	Stella	36	36	36
196	Ubaness	195	195 50	193 50
36 50	Transvaal Consol.	..	..	34
85	French South Africa	85	..	..
156	East Rand	156	156 50	156 50
..	Robinson Bank	..	..	83 50
54 50	Brésil 4 0/0	54 30	55 50	55 50
63 5/8	Brésil 5 0/0	63 5/8	63 3/8	62 12
..	Chinois 4 0/0	..	..	..
..	Tonkin 2 1/2 0/0	..	..	..
100 3/8	Consolidé Anglais	..	..	..
25	Égyptien	25 20	25 20	25 20

COURS AU COMPTANT

VILLE DE PARIS	Cours préc.	Clot.	CREDIT FONCIER	Cours préc.	Clot.
OBLIGATIONS 1855-60 3 0/0	—	—	Bons 1887	33.09	33.09
1865 3 0/0	335.25	335.25	Bons 1888	50.25	51.00
1869 3 0/0	426.15	426.50	Commun. 1879	497.00	496.50
1871 3 0/0	417.00	417.00	— 1880	497.00	499.00
1875 4 0/0	467.50	465.00	— 1891	398.50	398.00
1876 4 0/0	506.50	506.00	— 1892	501.00	503.00
1886 3 0/0	—	—	Foncières 1877	500.00	500.00
1886 3 1/2	—	—	— 1879	501.00	501.00
1892 2 1/2	394.50	394.00	— 1883	00.00	495.00
1892 2 1/2	402.00	402.00	— 1885	00.00	495.00
			— 5% 1885	00.00	440.25
			— 1895	00.00	499.50

Bourse Commerciale du 24 décembre

Avoines	Ouv	Clot	Lin	Ouv	Clot
Courant	17.40	17.50	Courant	42.75	41.75
Prochain	16.25	16.25	Prochain	42.75	41.75
Janvier-Février	16.50	16.50	4 premiers	42.75	41.75
4 premiers	16.30	16.30	4 mars	43.25	43.25
4 mars	16.35	16.65	**Colza**		
Seigles			Courant	51	50.75
Courant	15.75	15.75	Prochain	50.75	50.75
Prochain	15.50	15.50	4 premiers	51	51
Janvier-Février	15.50	15.50	4 mai	51.50	51.50
4 premiers	15.50	15.50	**Alcools**		
4 mars	15.50	15.40	Courant	44.75	44.75
Blés			Prochain	44.50	44.50
Courant	20.65	20.75	4 premiers	44.50	44.50
Prochain	20.75	20.85	4 mai	44.50	44.50
Janvier-Février	20.95	20.90	**Sucres**		
4 premiers	21.25	21.05	Courant	29.75	29.62
4 mars	21.30	21.25	Prochain	29.87	29.87
Farines			4 premiers	30.25	30.12
Courant	43.25	43.50	4 mars	30.75	30.25
Prochain	43	43.15	4 mai		30.25
Janvier-Février	43.40	43.45	Roux		10.50
4 premiers	43.20	43.25	Raffinés		..
4 mars	43.35	43.35	Circulation	00.000	sacs
Corbeil	....	48			

Une évolution et une manœuvre

Notre correspondant particulier de Rome nous écrit :

« Les observateurs impartiaux ont essayé de pénétrer les causes de la révolte de Milan, au mois de mai 1898. Il est avéré, en effet, aujourd'hui, que c'est le Gouvernement italien, qui, contre le gré des chefs républicains et socialistes, a, par ses agents provocateurs, déchaîné les scènes sanglantes de Milan, afin d'englober, dans la répression militaire, l'organisation sociale du parti anti-dynastique et les œuvres religieuses du parti pontifical.

» Le mouvement populaire, qui, avec une force croissante, se manifeste dans les *Cento Città d'Italia* en faveur de l'amnistie des victimes, indique éloquemment que les Turrati, les d'Andreis, Don Albertario, Vercesi et leurs compagnons d'infortune, sont considérés, non seulement comme des innocents, mais comme les « martyrs » d'une odieuse et inqualifiable mystification. Pourquoi ce guet-apens ? Dans quel but immédiat on éloigné, le Quirinal a-t-il provoqué cette mise en scène sanglante ?

» On savait que *le but immédiat* était la destruction de l'opposition de la droite et de la gauche. On assure maintenant, toutes enquêtes faites, que le *but éloigné* consistait à faire capituler le Vatican et les catholiques italiens, en leur démontrant, par des faits terrifiants, que la monarchie ne reculerait devant aucune vengeance, et en préparant la voie à la « conciliation » entre le Pape et le Roi : j'emploie le mot de « conciliation », bien que les meneurs de l'intrigue la déclarent aujourd'hui irréalisable, chimérique, et qu'ils se bornent à réclamer, à imposer la « participation » des catholiques aux urnes.

» Ce changement de front a sa source dans une haute inspiration politique. Il sert à la fois à chloroformer les consciences, à tranquilliser les catholiques, à préparer les travaux d'approche du Conclave, et, à arriver, par des voies insidieuses et obliques, à l'acceptation, par le Vatican du Statu quo.

» Jusqu'à présent, en effet, le Quirinal avait fixé comme terme de son activité intérieure et diplomatique, la « *conciliation* », c'est-à-dire la *cohabitation pacifique des deux* « motifs de Dieu », à Rome, au bénéfice du Quirinal, qui mettrait au service de ses intérêts l'incomparable force morale de la Papauté. Cours de Vienne et de Berlin, catholiques austro-autrichiens, magyars et libéraux, au dehors; au-dedans, monarchistes de toutes nuances, conservateurs et catholiques conciliateurs avaient constamment soutenu cette injustifiable et chimérique prétention.

La diplomatie de la Triple-Alliance considérait cette issue éventuelle du *dissidio* comme une garantie essentielle de l'intimité entre les trois pays. Le Quirinal la regardait comme une consolidation de la monarchie, et les conciliateurs, comme un principe de force, de prospérité et de pacification pour le pays. A entendre les uns et les autres, cette composition pacifique du conflit aiderait à détacher le Pape de la France, à le faire entrer dans la zone d'action austro-italo-allemande et à mettre un frein au cours victorieux de la démocratie.

» Contre cette formidable coalition, cette poussée des intérêts et cette rapacité des intrigues, le Pape maintenait l'inflexibilité de son *non possumus*. Comment la tourner ? les amis du Quirinal et de la Triple-Alliance — et ces amis se rencontrent en bien haut lieu — ont compris que jamais, ni le Pontife, ni l'Eglise universelle n'accepteraient une telle solution, en ce qu'elle transformait visiblement le pouvoir international de la Papauté en une puissance nationale, au point de vue du rapport du Vatican avec la politique cosmopolite. Ni les Etats, ni les partis ne peuvent, en effet, accepter que le Pape devienne le chapelain du Roi.

» Nous assistons donc, en ce moment, à l'évolution suivante : dans les chancelleries, dans les antichambres des cardinaux et des prélats favorables à une entente, parmi les conciliateurs et dans les journaux, on déclare que la « conciliation » est une chimère, mais que, pour abolir, sous une forme indirecte, le dissentiment si meurtrier pour la dynastie et la monarchie, il faut à tous prix consentir à supprimer le *Non elettori ni eletti*. Par cet adoucissement, on espère endormir, d'un côté, la vigilance du Vatican, de l'autre duper les catholiques.

Sans doute, l'intrigue ne se révèle pas publiquement avec ce relief. L'Italien a plus de mesure et d'art : il connaît la science des nuances ; il s'avance à *piedi di piombo*. On se borne à réclamer la participation aux urnes comme la garantie de l'accord entre l'Eglise et l'Etat. Tel est, notamment, l'esprit d'une *étude insidieuse* parue dans la *Nuova Antologia*.

» Le jour où serait aboli le *Non licet*, où, victimes d'une grossière mystification et d'une inavouable intrigue, les catholiques, *comme parti*, prêteraient leur précieux concours au Quirinal et aux institutions établies, ce serait, sur toute la ligne, la constatation que l'Eglise a reconnu le *statu quo* ; que la Papauté a capitulé devant les prétentions de la dynastie, que le *dissidio* est clos, et que, sur la base du *statu quo*, une ère nouvelle, va se déployer, pour la gloire de l'Italie, le raffermissement définitif de la Triple-Alliance, et l'arrêt de la démocratie. Ce serait à la fois, le triomphe des ennemis de la France, et des *conservatismes coalisés*.

» Les catholiques de tous les pays auraient beau protester, le Pape aurait beau déclarer que le Saint-Siège et l'Eglise n'acceptent point la position de servitude que cette politique créerait au détriment du Saint-Siège : rien n'y ferait.

» Et c'est vrai : ce fait serait considéré partout comme le prélude d'une transformation radicale. En dehors des amis du Quirinal, aucun état ne reconnaîtrait cette situation. Nul groupe catholique des Deux Mondes ne saurait approuver cette décapitation de la Papauté et cette atteinte contre l'intérêt de l'Eglise universelle. Ce serait, au dehors, une crise diplomatique, car toute puissance indépendante combattrait cette subordination du Vatican au Quirinal, comme une diminution de son droit. Ce serait ensuite une crise religieuse, dans l'Eglise, car il se produirait dans le monde entier un mouvement de désaffection et d'éloignement à l'égard du Vatican. Et, enfin, nous verrions la double crise s'étendre à l'Italie, où le désordre et le trouble atteindraient leur apogée.

» Le schisme d'Occident, malgré ses malheurs, pâlirait à côté de la révolution qui se manifesterait partout dans les esprits. On est épouvanté de voir avec quel aveuglement et quelle inconcevable légèreté, de bons esprits s'acheminent vers une telle catastrophe. Que les Luthériens de la Triple Alliance, que les libéraux et les monarchistes d'Italie saluent cette issue comme un triomphe, nous le comprenons à la rigueur, bien que cette réalisation provoquât la déchéance de l'Italie et l'exil de la Papauté. Ce qui est troublant, incompréhensible et dangereux, c'est qu'un seul catholique puisse coopérer au succès de cette machination : l'Italie perdrait le droit de posséder la tiare du Vicaire du Christ. Tosca. »

DEUX RÉPUBLIQUES

« Vous êtes des hommes d'ancien régime! » C'est l'accusation que nous jettent à la face les défenseurs de M. Dron... Ils nous obligent à rechercher de quel côté on retrouve, ici, les idées, les principes de « l'ancien régime ».

Quel fut le vice principal de « l'ancien régime », celui dont il mourut, celui contre lequel on voulut surtout réagir en 1789? Ce fut le pouvoir trop absolu du Roi — c'est-à-dire la prépondérance excessive des droits de l'Etat sur ceux des citoyens.

Or, qu'est-ce qui nous sépare aujourd'hui du parti radical — dont se réclame M. Dron — sinon précisément ce point : que M. Dron et son parti veulent toujours abuser de la puissance de l'Etat pour la mettre au service de leur sentiment personnel, en matière sociale, religieuse — ou irréligieuse — comme en matière d'enseignement.

Nous nous réclamons, nous, des principes de 1789 *en demandant la liberté pour tous et l'égalité pour tous*.

Et le principe qu'on nous oppose, du côté de M. Dron, est exactement celui que Louis XIV invoquait, qui fut ensuite celui des Jacobins de la Convention et que Napoléon Ier reprit pour son compte, c'est-à-dire le principe en vertu duquel l'Etat a compétence pour imprimer une direction aux idées et le droit d'imposer cette direction.

Le voilà tout entier l'esprit de « l'ancien régime », et c'est justement celui que nous combattons.

« Vous n'aimez pas la République; vous la subissez, » nous dit encore le rédacteur en chef du *Progrès-Avenir!*

Si vous ne voulez pas croire à notre sincérité, voyez du moins où est notre intérêt à nous autres catholiques.

Nous réprouvons assurément beaucoup des actes accomplis depuis vingt ans au nom et sous le vocable de la République; nous condamnons la politique suivie par vos amis quand ils sont au pouvoir; mais nous estimons que les citoyens catholiques français ont un intérêt immense, un intérêt primordial au maintien de la République et au développement de la liberté politique.

Une monarchie quelconque — si la monarchie pouvait être rétablie — serait nécessairement une monarchie parlementaire s'appuyant sur une majorité, et elle ne donnerait pas aux catholiques français plus de sécurité pour leurs libertés que la République ; elle ouvrirait une nouvelle ère de malentendus entre eux et la Démocratie d'où émane désormais la puissance publique.

La République est le gouvernement de tous, ouvert à tous, sans distinction d'opinion et d'origine.

Son principe a pu être faussé par les opportuno-radicaux de l'école de M. Dron, qui en ont fait un instrument de règne pour leur parti; mais une alliance entre les anciens républicains libéraux et les républicains ralliés peut imprimer une autre orientation au pouvoir. Le ministère Méline a été un premier et courageux effort dans ce sens. D'autres, plus heureux et plus durables, pourront suivre.

Quant à la liberté politique, elle est l'arme toute puissante avec laquelle nous pouvons faire pénétrer la vérité dans l'esprit du plus grand nombre de nos concitoyens. Ce serait folie de la part des catholiques — comme ce serait folie aux citoyens indépendants de toute croyance et de toute incroyance — que de sacrifier ces libertés qui nous ont coûté si cher à conquérir.

Nous devons les considérer comme notre patrimoine commun, à tous, comme la base « intangible » de notre constitution.

Tout ceci est bien éloigné, on le voit, du désir que nous prête le *Progrès-Avenir*, pour les besoins de sa cause, d'un retour vers les régimes déchus.

Si nous croyons que les catholiques n'auraient rien à attendre d'une « réaction » politique ou de la venue d'un « Césarion » quelconque, nous pensons aussi qu'ils auraient tout à redouter de l'avènement d'une oligarchie « de nom ou de fortune ».

C'est la démocratie qui fait et défait les gouvernements; c'est donc sur elle et sur elle seule qu'ils peuvent compter. Il serait absurde de leur part de chercher ailleurs leurs moyens d'action. Le rédacteur en chef du *Progrès-Avenir* le sait aussi bien que nous: l'Encyclique sur la condition des ouvriers a bien clairement indiqué la pensée de la Papauté et elle est devenue la Charte du plus grand nombre des catholiques français. Quand on persiste à les montrer comme les « représ